

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021
N°79/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN LE QUATRE OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATION : ABRAHAM-MOREL A. à VITINGER G., ARRAR P. à CHAUMONT L., CHABANY S. à DIETRICH F., MOLLARD N. à RIOU M., PROCACCI T. à BARET E.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Yves BOFELLI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS DE POSTE A LA MEDIATHEQUE

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité :

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent affecté partiellement à la médiathèque, le service RH en lien avec le directeur de la Culture - Communication - Animation vie locale et la responsable de la médiathèque ont réfléchi aux modalités d'organisation du remplacement.

Une analyse des missions incompressibles et celles liées aux projets de structure a permis l'estimation du besoin en temps pour une gestion qualitative de cet équipement.

Considérant que l'un des axes politiques des feuilles de route du programme en matière de culture est le développement de l'offre,

Considérant les projets développés par l'équipement,

Considérant l'évolution du nombre d'utilisateurs,

Considérant le temps affecté à ce jour s'élevant à 1. 60 équivalent temps sur 3 agents à hauteur de 0. 25 – 0. 55 et 0. 80,

Considérant le besoin de 1. 75,

Le Maire demande l'autorisation d'augmenter le temps de travail de 1. 60 à 1. 75 des deux agents en créant au 11/10/2021 :

- Un poste d'adjoint du patrimoine à 80 % - 28 heures hebdomadaires annualisées
- Un poste d'adjoint du patrimoine à 95 % - 33 heures et 15 minutes hebdomadaires annualisées

Les suppressions de poste (55 % et 80 %) des deux agents concernés interviendront après passage au comité technique à venir.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU),

AUTORISE Monsieur le Maire à créer les postes sollicités à compter du 11/10/2021:

- Un poste d'adjoint du patrimoine à 80 % - 28 heures hebdomadaires annualisées
- Un poste d'adjoint du patrimoine à 95 % - 33 heures et 15 minutes hebdomadaires annualisées

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter les formalités administratives,

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 5 octobre 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

